



# L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°23 du 7 Février 2020

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL



## Rappels de règlement

Pour les compétitions sous FMI :

- **Utilisation de l'application obligatoire** (si la tablette dysfonctionne, le club doit tout mettre en œuvre pour en trouver une autre, même personnelle, avec l'application installée et la synchronisation effectuée)
- **Dirigeant formé et avec les codes d'utilisation valides**
- Pour le club recevant, synchronisation obligatoire le jour de la rencontre (avant le match !) **Tout doit être mis en œuvre pour utiliser la FMI, sous peine d'amende** (100 Euros au club fautif).

Si le club n'utilise pas la FMI pour une raison ou pour une autre :

- Rapport à envoyer par courriel au Secrétariat du District le jour même, même sans demande officielle du District, avec envoi des photos des écrans en cas de dysfonctionnement de la tablette (sinon application en plus de l'amende pour non-envoi, lire ci-après)
- Utilisation d'une feuille de match papier qui est à scanner au District le jour même, puis envoi de l'original sous trois jours (sous peine d'amende).

**La FMI doit être transmise par le club recevant le jour même de la rencontre** (25 Euros pour le club fautif).

**Pour les Coupes, le délai est réduit à 4 heures la rencontre.**





## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

### Procès-verbal n°14 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Mardi 4 février 2020
À :	17h00 – DGL
Présidence :	MrSauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mme Fatiha BADAoui, Claude LUGUEL, Patrick VANDYCKE
Absents excusés :	Mrs. Guillaume DATHUEYT, Damien JURADO, Philippe ALBY, Alain BALDET

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 29 Janvier 2020.

## DOSSIER EN SUSPENS

### SENIORS FEMININES à 8 - DEPARTEMENTAL – POULE 0

#### Dossier n°65

**Match du 12/01/2020 (22001999) : VAUVERT FC 1 / FC SALINDRES 1.**

**Demande d'évocation sur la qualification et la participation des joueuses.**

La commission,  
Reprenant le dossier en suspens,  
Pris connaissance des pièces versées au dossier,  
Pris connaissance de la feuille de match,  
Pris connaissance de la demande d'évocation de la Commission des Féminines reçue par courrier en date du 14 janvier 2020 pour les dire recevable en la forme,  
Pris connaissance des explications écrites du club de FC SALINDRES reçu par courriel identifiable le 23/01/2020,  
Pris note de la rectification apportée par le service licence de la LFO sur l'orthographe de la licence de LICINI Alyssa licence N°2547882731,  
Pris connaissance des explications de l'arbitre bénévole de la rencontre,  
Pris connaissance des explications du service licence de la Ligue de Football d'Occitanie,  
Considérant que la joueuse LICINI Alyssa licence N°2547882731 inscrite sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a effectivement pas pris part à la rencontre,  
Considérant donc que le FC SALINDRES est en conformité avec les règlements,

Par ces motifs,

**Dit l'évocation est non fondée.**

**Dit score à homologuer en son résultat**



**Transmet le dossier à la Commission Féminine aux fins d'homologation,**

*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

## SENIORS - DEPARTEMENTAL 4- POULE D

### Dossier n°69

**Match du 19/01/2020 (21628603): RODILHAN FC 1 / GARONS US 2.**

La Commission,  
Reprenant le dossier en suspens  
Après étude des pièces versées au dossier,  
Pris connaissance des courriels officiels envoyés par RODILHAN FC,  
Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel reçu par mail en date du 31 janvier 2020,  
Pris connaissance du rapport du délégué officiel reçu par mail en date du 1er février 2020,

Demande des explications écrites au clubde GARONS US sur la participation des joueurs ayant participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour là pour sa séance du 12 Février 2020:

Met le dossier en suspens,

**Décide de suspendre, à compter de ce jour et jusqu'à décision à intervenir, l'homologation de la rencontre en rubrique,**

## FEMININES U15 à 8 - DEPARTEMENTAL- POULE 0

### Dossier n°70

**Match du 18/01/2020 (22002194) : ESPERANCE SP NIMES 1 / ALES O. 1. Evocation commission.**

La Commission,  
Reprenant le dossier en suspens,  
Après étude des pièces versées au dossier,  
Pris connaissance de la demande d'évocation par la commission des Féminines du District,  
Pris connaissance des explications du club ESPERANCE SP NIMES reçues par courriel officiel en date du 04/02/2020,  
Jugeant en premier ressort  
Pris connaissance de la feuille de match,  
Pris connaissance des fichiers licence de la LFO,  
Considérant les Règlements spécifiques du championnat Féminin à 8 du District,  
Considérant que plus de trois joueuses U13 ont pris part à la rencontre en rubrique,  
Dit le club de ESPERANCE SP NIMES en infraction vis-à-vis des règlements régissant la compétition,

Par ces motifs :

**Dit par match perdu par pénalité au club de ESPERANCE SP NIMES pour avoir fait participer plus de trois (3) joueuses U13 lors de la rencontre en rubrique,**

**Transmet le dossier à la Commission FEMININE aux fins d'homologation,  
Débit : 55 euros à ESPERANCE SP NIMES pour d'évocation.**



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

## RÉSERVES, RÉCLAMATIONS ET ÉVOCATIONS

### JEUNES U17 - DEPARTEMENTAL 2- POULE C

#### Dossier n°72

**Match du 01/02/2020 (22024042) : BAGNOLS PONT 2 / POULX 1. Réserve d'avant-match**

La Commission,  
Après étude des pièces versées au dossier,  
Pris connaissance de la réserve d'avant match confirmée par le club de POULX par mail officiel en date du 03 février 2020 pour la dire recevable en la forme,  
Jugeant en premier ressort,  
Pris connaissance de la feuille de match de la rencontre en rubrique,  
Pris connaissance de la feuille de match de l'équipe supérieure de Bagnols Pont participant au titre du championnat U18 Régional 2 en date du 25/01/2020 l'opposant à Millau SO 1,  
Pris connaissance de la feuille de match de l'équipe supérieure de Bagnols Pont participant au titre du championnat U16 Régional 2 en date du 25/01/2020 l'opposant à NIMES OL 3,  
Considérant qu'aucun joueur de BAGNOLS PONT 2 n'a participé à aucune de ces deux dernières rencontres,

Par ces motifs :

**Dit la réserve non fondée,**

**Dit score à homologuer en son résultat.**

**Transmet le dossier à la Commission des Jeunes, aux fins d'homologation.**

**Débit : 30 euros au club de POULX pour réserve d'avant match.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### U12-U13 -NIVEAU 2- POULE B

#### Dossier n°73

**Match du 01/02/2020 (22255679) : FC CANABIER 1 / BAGNOLS PONT 2. Réserve d'avant-match**

La Commission,  
Après étude des pièces versées au dossier,  
Pris connaissance des réserves d'avant-match confirmées par FC CANABIER par courriel officiel en date du 03/02/2020 pour les dire recevables en la forme,  
Pris connaissance des explications du club de Bagnols Pont,  
Jugeant en premier ressort,  
Pris connaissance de la feuille de match et de la feuille de défi,  
Considérant qu'il résulte de l'article 8.6 des règlements du championnat U13 à 8 du district Gard Lozère,



# L'OFFICIEL

N°23 du 7 Février 2020

Règlements généraux – qualification : *Lorsqu'un club compte plusieurs équipes dans un même niveau ou des niveaux différents, chacune d'elles doit présenter, à la partir de la deuxième rencontre de phase, au moins six joueurs figurant sur la première feuille de match de la phase en cours.*

Considérant que BAGNOL PONT FC a fait participer moins de six joueurs ayant pris part à la première rencontre de la phase en cours

Dit BAGNOL PONT FC en infraction de l'article 8.6 des règlements du championnat U13 à 8 du district Gard Lozère,

Par ces motifs,

**1/ Dit match perdu par pénalité à Bagnols Pont pour en reporter le bénéfice à CANABIER FC**

**2/ Dit défi perdu à Bagnols Pont pour en reporter le bénéfice à CANABIER FC**

**Transmet le dossier à la Commission Foot d'Animation aux fins d'homologation,**

**Débit : 30 euros à BAGNOLS PONT pour droit de réserve d'avant-match.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

## SENIORS– DEPARTEMENTAL 4– POULE C

### Dossier n°74

**Match du 02/02/2020 (21628426) : ESP FC ST GILLOIS 1 / FC VAL DE CEZE 2. Réserve d'avant match**

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Jugeant en premier ressort

Pris connaissance de la réserve d'avant match de Val de Cèze confirmée par mail officiel en date du 03 février 2020,

**Demande des explications écrites au club de ESP FC ST GILLOIS concernant la participation à la rencontre en rubrique de plus de 2 joueuses licenciées avec Cachet « mutation Hors Période » pour sa séance du 12/02/2020.**

Met le dossier en suspens,

**Décide de suspendre, à compter de ce jour et jusqu'à décision à intervenir, l'homologation de la rencontre en rubrique,**

### Prochaine séance

Mercredi 12/02/2020

Le Président de séance

S.ROMAGNOLE

Le Secrétaire de séance

F.BADAoui



## COMMISSION DES ARBITRES

### Procès-Verbal n° 16 de la COMMISSION DES ARBITRES

---

<b>Réunion du :</b>	31/1/20
<b>Présidence :</b>	M. Claude BOUILLET
<b>Secrétariat :</b>	M. Jean Louis CABARDOS
<b>Désignations :</b>	SENIORS - Mrs BOUILLET Claude – DAUPHIN Claude JEUNES - Mme COLLAVOLI Marie – Mrs LAUGIER Jean-Marc - ROMIEUX Claude -

---

#### Indisponibilités Arbitres :

- GAUDRY JC : arrêt 3 mois
- BRUNEL B : 8 et 9/2
- FOUFA E : 8/2
- BENZID Y : 2/2
- GRAU A : 22 et 23/2
- MUNIER M : 14 et 15/2
- MURCIA A : 15 au 24/2
- BERTRAND S : arrêt 3 mois
- ANASS M : 1 et 2/2
- BADAoui M : 5 au 10/2
- ROUMEJON M : 8 et 9/2 – 25/1 (avertir plus tôt) – 1 et 2/2
- BERKOUK A : 8 et 9/2
- GALAUP T : 15 et 16/2
- REVERSAT G : 14 au 16/2
- SERRIERE J : 25/1
- OTT R : 25/1
- BENOuAHI K : 16 et 17/2
- BEKONO O : 27/1 au 9/2
- BOUCCEREDJ Y : 8 au 16/2
- CARRETTE C : 25 et 26/1 : avertir plus tôt
- PAYET Y : 15 et 16/2
- MEHIZ A : 25 et 26/1 : avertir plus tôt – en attente certificat médical
- MOHAMEDI F : 25/1
- BLAS D : 25 et 26/1
- MALET G : 1 au 3/2
- DACOSTA T : 27/2 au 1/3

#### Demandes d'Arbitres :

- SAUVETERRE : match du 9/2
- PONTIL : match du 9/2
- GAUJAC : match du 9/2
- MOUSSAC : match du 2/2
- ST HILAIRE : match du 92



**Courriers Reçus :**

- LAUGIER JM : indispo le 9/2
- MSIRDI M : absence du 19/1
- DONOVAN T : arrêt de l'arbitrage
- HOLZER E : absence d'un arbitre
- BELABBES B : absence du 25/1
- BEDDOUR N : absence d'un arbitre
- BENDAOU S : concernant match du 26/1
- DELICQUE G : concernant ses dispos

## Procès-verbal n°13 de la Commission des Arbitres

Pôle « Administratif et Communication »

---

Réunion du : **Vendredi 31 Janvier 2020**

À : **14h00 – DGL**

---

Responsable : M. Christian MAUREL

---

Présents : MM. Saïd ANOUNE, Gaston BOUSSARIE, Pierre COURET, Claude DAUPHIN, Jean-Marc LAUGIER

---

**Rappel :**

Les mesures administratives prononcées sont inscrites dans le dossier de l'arbitre concerné. Le club qu'il représente est notifié par courriel officiel.

---

**DOSSIER DE M. [REDACTED] : Non-respect d'une désignation à un match, et d'une indisponibilité tardive.**

La section:

Jugeant en premier ressort,

**Considérant que cet arbitre officiel n'a pas averti les clubs concernés ni l'observateur par téléphone et courriel ni le District Gard-Lozère par un rapport du motif de son empêchement.**

1. absence non justifiée au match de U15 D2, du 26/01/2020, CHUSCLAN-LAUDUN 1 contre ANDUZE SC 2,
2. indisponibilité tardive, le 31/01 pour le match du 01/02/2020, ayant créé des difficultés dans l'organisation des désignations.

Par ces motifs,

**M. [REDACTED] ; Une non désignation, du 28/02-20120 au 08/03/2020- 2020 inclus.**

Le Président de séance

C. MAUREL

Le Secrétaire de séance

S. ANOUNE



## COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS

### Procès Verbal N°26 de la Commission des Coupes et Championnats

---

Réunion du 06 Février  
2020

---

Présidence : Mr Jean-Marie ROUFFIAC

---

Présents : Mme Cendrine, MENUQUIER, Mr Patrick AURILLON, Mr Gérard GOUTTEBARON,  
Mr Claude LUGUEL

---

#### MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Tous les matchs indiqués ci-dessous se joueront le **16/02/20**

#### DEP 1

MONOBLET US 1 – VAL DE CEZE du 22/12/19

#### DEP 2 Poule B

VEZENOBRES – GALLARGUES du 24/11/19

#### DEP 3 Poule A

SA CIGALOIS – CHAMPCLAUSON du 24/11/19

#### DEP 3 Poule B

BEAUVOISIN – LE VIGAN PVAFC du 03/11/19

ST HILAIRE LA JASSE – ST JULIEN PEYROLAS du 20/10/19

#### DEP3 Poule C

ROCHFORT SIGNARGUES – PUJAUT du 24/11/19

#### DEP 4 Poule A

PONTIL PRADEL – ASC TURQUE du 22/12/19

COLLET DE DEZE – CANAULES du 23/11/19

RIBAUTE LES TAVERNES – SP.C.DE BROUZET du 01/12/19

ST HILAIRE LA JASSE – MOUSSAC du 01/12/19

LES MAGES SEDI SUD – ST MARTIN DE VALGALGUES du 02/02/20

#### DEP 4 Poule B

MONOBLET – MONTPEZAT du 22/12/19

N CHEMINOT – RIBAUTE TAVERNES du 03/11/19

SUMENES – N CASTANET du 22/12/19

UCHAUD – CIGALOIS du 24/11/19

AS SOMMIERES – QUISSAC GC du 24/11/19



## **DEP 4 Poule C**

ST PAULET AS 2 – CHEMIN BAS du 24/11/19  
ST ALEXANDRE – ESP FC ST GILLOIS du 24/11/19  
SAUVETERRE RC – ST JULIEN PEYROLAS du 01/12/19  
BELLEGARDE OC 2 – AS VERSOISE du 24/11/19

## **DEP 4 Poule D**

VALLABREGUES – POULX du 01/12/19  
LE CAILAR – GALLARGUES du 24/11/19  
UZES SC 2 – AIGUES VIVES 2 du 24/11/19

## **MODIFICATION AU CALENDRIER INVERSION DE MATCH**

## **DEP 3 Poule D**

La rencontre AS SOMMIERES 1 / REDESSAN du 09/02/2020 est inversée et se jouera à 12 h 30 Stade Gérard Moni à REDESSAN.

La rencontre AS SOMMIERES 1 / UCHAUD du 09/02/2020 est avancée à 12 h 30 et se jouera à LA ROYALETTE

## **COUPE GARD LOZERE**

Suite aux reports de matchs par la ligue OCCITANIE dans les catégories R1, R2, R3, Coupe OCCITANIE la reprogrammation des matches de Coupe GARD LOZERE de la journée du 16/02/20

### **se jouera le 12/02/20 à 20 H00**

SUMENE – ANDUZE

### **Se jouera le 19/02/20 à 20 H 00**

LE GRAU DU ROI – REDESSAN  
MONOBLÉ - AIMARGUES  
ST PRIVAT – AIGUES MORTES

### **Se jouera le 23/02/20 à 14 H 30**

ALES 2 – US TREFLES  
LE BUISSON - ROUSSON  
BESSEGES – CHUSCLAN  
VEZENOBRES – PAYS D'UZES

## **COUPE ANDRE GRANIER**

Suite aux matchs en retard pour les équipes de NIMES CASTANET et ROCHEFORT

### **Se jouera le 19/02/20 à 20 H**

NIMES CASTANET/POULX

### **Se jouera le 23/02/20 à 14 H 30**

ST LAURENT DES ARBRES / ROCHEFORT

## HOMOLOGATIONS

### DEP 3 Poule A

La rencontre CIGALOIS – VEZENOBRES 2 du 04/02/20 Match perdu par forfait à VEZENOBRES 2 battu par forfait -1 point au classement.

### DEP 4 Poule C

La rencontre OL GAUJAC 1 – ST JULIEN PEYROLAS 2 du 02/02/2020 Match perdu par forfait à ST JULIEN PEYROLAS 2 -1 point au classement.



## COMMISSION DES JEUNES

### Procès-Verbal n°27 de la Commission des Jeunes

---

<b>Réunion du :</b>	<b>6 Février 2020</b>
<b>Présidence :</b>	M. Bernard BARLAGUET
<b>Adjoint :</b>	M. Jean-Pierre RIEU
<b>Présents :</b>	MRS Patrick AURILLON – Stéphan BROCC – Louis CERPEDES – Jean-Jacques FABIANI - Denis LASGOUTE – Jean Marie TASTEVIN
<b>Absent :</b>	Mr Emile HOURS –

---

### FORFAIT EN CHAMPIONNAT

#### U15 D2 Phase 2 Poule C du 02.02.20

UCHAUD 1 /ANDUZE 2

Vu la feuille de match,

Vu les annotations de l'officiel, l'équipe d'Anduze absente au coup d'envoi est déclarée forfait, -1 point au classement.

### RAPPEL AUX CLUBS

L'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE pour toutes les rencontres.

Les feuilles de matches doivent être envoyées, dès la clôture par l'officiel de la FMI, aussi bien le samedi pour les équipes jouant le samedi, que le dimanche matin dès la fin de la rencontre.

Lorsque la tablette a des difficultés de mauvaise manipulation ou autres..., le club recevant doit effectuer un compte rendu détaillé par mail à l'adresse du secrétariat.

## HOMOLOGATIONS

### RETOUR CSR

1- Match du 01.02.20 U17 Poule C BAGNOLS PONT 2 / AS POULX

*Match à homologuer en son résultat (2 à 2)*



## COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

### Procès Verbal N°23 de la Commission du Football d'Animation

---

#### Réunion du 7 Février 2020

**Président** : Didier CASANADA

**Présents** : Mmes BADAOUI Fatiha, GRECO Nadine, Mrs ROMAGNOLE Sauveur, OLIVET Daniel, COUDERC Guy, RIEU J Pierre LASGOUTE Denis.

---

### Rappel Règlement

#### Art 6 : Système des Epreuves

- 1- Les dispositions de l'article 97 des règlements généraux du District s'appliquent dans leur intégralité.
- 2- En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission d'organisation pourra décider du nombre de phases et si les rencontres se disputent en match aller simple ou en matchs aller retour. Ces informations seront communiquées aux clubs avant le début du championnat.
- 3- Lors de ces rencontres, des défis techniques devront être effectués par les joueurs.

Les résultats de ces défis techniques sont consignés sur une feuille qui devra impérativement être retournée au district, complétée et signée, dans les 48 heures suivant le match.

En complément de l'alinéa 1, le barème suivant sera appliqué

- Défi gagné : 2 Points
- Défi Perdu : 1 Point
- Défi non réalisé : 0 Point
- Feuille de défi non retournée : 0 Point au club recevant ou désigné comme tel (avec application des dispositions de l'article 53 des règlements généraux du district) le club visiteur ou désigné comme tel sera déclaré vainqueur du défi par pénalité.

#### Art 6 Bis – Départage dans une même poule

Pour cette épreuve, les dispositions de l'article 92 des règlements généraux du district ne s'applique pas.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes dans une même poule et à l'issue d'une phase, sera classé immédiatement avant le ou les autres clubs ex aequo avec lui, le club qui au cours de la phase, aura cumulé

Le plus de points « défis technique » tels que définis à l'article 6 alinéa 3 des présents règlements.

Si toutefois une égalité persistait, les dispositions de l'article 92 des règlements généraux du district s'appliqueraient.

---

### CATEGORIE U12

#### Jean Pierre Roux : Equipes Qualifiées

Bagnols pont 1–vauvert 2- Vergeze 4 – Jonquieres 3 – Caissargues 3 – Esp Nimoise 1 –  
Pujaut 1 – Rousson 2 – St Christol / Cardet 3 – Calvisson 2 – Chemin Bas 3 – Nimes Ol 4 –  
Uzes Ol 6 – Rochefort 2 – Ales 4 – 3 moulins 2.



# L'OFFICIEL

N°23 du 7 Février 2020

Rendez vous le Samedi 16 Mai à REDESSAN

## CATEGORIE U12/U13

**FINALE PITCH : GARCONS (toute la journée 16 Equipes) et FEMININES (après-midi 4 Equipes) le SAMEDI 4 AVRIL à BEUCAIRE :**

**Coupe PITCH : Equipes Qualifiées**

Ales 1-Bagnols Pont 1- Trefles 1-Es Uzès 1 – St Privat /Mons 1 –So Calmette /Calmette 2 – Nîmes Ol 1 – Efc Beaucaire 1 – Vergeze 1 – Regordane 1 - Poulx 1 – Beaucaire 30.1 – St Gilles Aec 1 -Terre de Camargue 1 - N Gazelec 1 – St Hilaire 1 .

**CSR :** Sauveterre / St Paulet du 01/02 Niveau 2 Poule B

Altuma Nîmes / Marguerittes du 01/02 Niveau 3 Poule C

**Amende :** Altuma Nîmes 1Joueur Non Licencie 25€

**DEFIS :** Il n'y a pas de match nul lors des défis, pratiquer la mort subite sinon défi perdu aux deux équipes.

## PRATIQUE Féminine saison 2019/2020

**Joueuses autorisées en U10/U11: U10- U11 et 3 U9 MAX.**

**Joueuses autorisées en U12/U13: U12- U13 et 3 U11 MAX.**

**Coupe Pitch Féminines**

**Equipes Qualifiées pour la Finale départementale à Beaucaire le samedi 4 avril :**

Nîmes Métropole – Quissac – FC Milhaud – Vergèze.

**Forfait :** Quissac / Vergeze du 18/1 Forfait de Quissac 30€ -1Pt

Chemin Bas : 1 Joueuse Hors Catégorie en U10/U11 (2007) 60 €

**PROCHAIN RASSEMBLEMENT FEMININES (U6 à U9): 29/2 Milhaud**

**Rappel :** 21/3 à Laudun-25/4 à St Hilaire

## FOOT ANIMATION U6 A U11

Mme, Mrs les secrétaires et correspondants

La commission demande aux clubs de bien faire attention, elle s'est aperçue que certain club faisait jouer des enfants avec de **FAUX Numéro de Licence** : **ATTENTION** en cas d'accidents ou autre, la responsabilité du président du club et de l'entraîneur est engagée.

**Altuma Nîmes :** Ne sera pas inscrit pour la prochaine rotation U10/U11 (joueurs hors catégories, joueurs non licenciés)

**Altuma Nîmes U8/U9:** 2 Joueurs Non Licenciés 50 €

**Quissac U10 PI 1** 1 Joueur U9 en Plus (3 autorisés) 30 €

**PENSEZ A UTILISER LES BONNES FEUILLES DE PLATEAUX**

**TOURNOIS ACCORDES :**

LAUDUN Pas de Classement

ANDUZE OK

**LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SURVEILLER L'ETAT DE LEURS LICENCES DANS FOOTCLUB**

**Le District à Reçu de la Ligue une liste de 700 licences qui ne sont pas à jour**



# L'OFFICIEL

N°23 du 7 Février 2020



## COMMISSION DES FEMININES

### Procès-Verbal n° 18 de la Commission Féminine

Réunion du : **3 Février 2020**

Présidence : Mme FERCAK Bernadette

Présents: Mr FAGEON Nicolas

Excusés : Mmes ALBEROLA Stéphanie, BADAOUI Fathia,  
Mrs ALBY Philippe, ALCARAZ Frédéric, ALPHON LAYRE Arnold, MOREL Philippe, ROCHETTE Lionel,  
TAVES Christian, WALKOWIACK Eric

#### **COUPE ANDRE VIGIER SENIORS A8**

- Match CHUSCLAN / ST CHRISTOL du 02.02.20

Forfait de ST CHRISTOL, suite au courriel du samedi 01.02.20 – Manque la FMI. Même si l'équipe adverse n'est pas présente il est OBLIGATOIRE de faire la FMI.

#### **CHAMPIONNAT U15F A 8**

- Match du 01.02.20 opposant CHUSCLAN LAUDUN / SA CIGALOIS

Absence de l'équipe de SA CIGALOIS

Forfait pour cette équipe

Les frais d'arbitrage et de l'observateur sont à la charge de SA CIGALOIS.

#### **PLATEAUX U15F**

Le plateau du 08.02.20 à Beaucaire est reporté au **07.03.20**. Accord des clubs.

#### **FUTSAL du 16.02.20**

**INSCRIPTION dernier délai le 07.02.20**

La Commission rappelle aux clubs que toutes les manifestations (tournois, journées portes ouvertes etc...) doivent être déclarés au District.

**Le championnat est prioritaire dans tous les cas !**



## Commission d'Accompagnement des Clubs

### Procès-verbal n°3 de la Commission d'Accompagnement des Clubs

Réunion du :	Lundi 03 février 2020
À :	19h00 - par courriel
Présidence :	M. G.DATHUEYT
Présents :	Mmes Fatiha BADAoui, Betty BOUCHER, Cendrine MENUdIER, Mrs Fabien AKKERMANS, Bernard BERGEN, Cyril CONSTANT, Ahmed GRADA, David MIDDIONE, Boris SAMBOEUF, Mohamed TSOURI

#### I. Rappel aux clubs

##### 1. Mise à jour du mot de passe

Pour rappel, le mot de passe devient invalide deux fois par an, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque saison. Il appartient à chaque utilisateur de vérifier la validité du mot de passe.

En cas d'invalidité, aller sur <https://fmi.fff.fr/assistance> (onglet 4 : « Mot de passe Oublié ou Expiré »)

#### II. Rappels de règlement

Pour les compétitions sous FMI :

- **Utilisation de l'application obligatoire** (si la tablette dysfonctionne, le club doit tout mettre en œuvre pour en trouver une autre, même personnelle, avec l'application installée et la synchronisation effectuée)
- **Dirigeant formé et avec les codes d'utilisation valides**
- Pour le club recevant, synchronisation obligatoire le jour de la rencontre (avant le match !) **Tout doit être mis en œuvre pour utiliser la FMI, sous peine d'amende** (100 Euros au club fautif).

Si le club n'utilise pas la FMI pour une raison ou pour une autre :

- Rapport à envoyer par courriel au Secrétariat du District le jour même, même sans demande officielle du District, avec envoi des photos des écrans en cas de dysfonctionnement de la tablette (sinon application en plus de l'amende pour non-envoi, lire ci-après)
- Utilisation d'une feuille de match papier qui est à scanner au District le jour même, puis envoi de l'original sous trois jours (sous peine d'amende).

**La FMI doit être transmise par le club recevant le jour même de la rencontre** (25 Euros pour le club fautif).

**Pour les Coupes, le délai est réduit à 4 heures la rencontre.**

#### **MODALITÉS DE RECOURS**

*Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de fond prévues aux Articles 108 et 109 des Règlements Généraux du District.*

#### **III - Rapport d'erreurs FMI – SEMAINE 2 / 3 / 4**

- **Match 22023153** – U17U16 – D1B – AIMARGUES GAL / N CHEMIN BAS (18/01/2020)  
Non utilisation de la FMI  
Type d'anomalie : Panne allumage de la tablette  
Compte tenu de la prévenance faite par mail par le club recevant, ce dernier ayant racheté 2 tablettes de remplacement (factures envoyées par mail) pour éviter tout autre problème.  
**Décision : Passe à l'ordre du jour**
- **Match 22257075** – U15U14 – D1A – MONTPEZAT LEINS 1 / OAC 2 (17/01/2020)  
Non utilisation de la FMI  
Type d'anomalie : Problème MAJ des 2 tablettes.  
Le club recevant devant mettre tout en œuvre pour que l'usage de la FMI soit possible, y compris la MAJ du matériel. Les clubs devant nous apporter la preuve par Photo du problème rencontré. Le club recevant nous expliquant que les tablettes pouvaient refonctionner à la suite de la demande d'explication par mail du 20/01/2020 à 11h00  
  
Considérant la justification de la non-utilisation non recevable car non fondée, et que les MAJ aurait dû être appliquées en temps et en heure.  
  
**Décision : 100€ au club de MONTPEZAT LEINS**
- **Match 22257075** – U15U14 – D2C – UCHAUD / ENT COSTIERES (19/01/2020)  
Transmission hors délais de la FMI  
Type d'anomalie : Transmission le 21/01/2020  
Compte tenu de l'explication apportée par le club recevant sur les difficultés de trouver une connexion, jugée non recevable  
**Décision : 25€ au club de UCHAUD**
- **Match 22250354** – U15U14 – Foot à 8 – AS CAISSARGUES / N CASTANET (25/01/2020)  
Non utilisation de la FMI  
Type d'anomalie : Absence COMPTE UTILISATEUR visiteur  
Compte tenu que chacun des clubs en présence le jour de la rencontre se doivent de fournir un utilisateur possédant un compte FMI.  
**Décision : 100€ au club de N CASTANET**
- **Match 21628227** – SENIOR – D4B – N CASTANET / CALVISSON (12/01/2020)  
Non utilisation de la FMI  
Type d'anomalie : Panne tablette  
Compte tenu des éléments apportés au dossier et des rapports des différents partis. Considérant que la Feuille de Match papier avec les mentions a été éditée le matin même de la rencontre à 8h54.  
Le caractère volontaire de ne pas utiliser la FMI étant constaté.  
**Décision : 100€ au club de N. CASTANET.**
- **Match 22252932** – U17U16 – D2E – POULX / N ATHLETIC (19/01/2020)  
Non utilisation de la FMI  
Type d'anomalie : Problème de code OFFICIEL pour la clôture de match.  
Compte tenu des éléments apportés au dossier et des rapports des différentes parties.  
**Nous demandons un rappel de la Commission des Arbitres concernant l'usage du mot de match à l'ensemble des officiels.**  
**Décision : Passe à l'ordre du jour, renvoi vers la CA**

- **Match 21628417** – SENIOR – D4C – BELLEGARDE / ST JULIEN DE PEYROLAS (19/01/2020)  
Non utilisation de la FMI  
Type d'anomalie : Ecrasement de la rencontre par le match suivant 21627544 de 15h00  
Compte tenu des éléments apportés au dossier, des rapports des différentes parties.  
**Nous rappelons au club recevant qu'il possède autant de tablettes que d'équipes. Que dans le cas ou 2 rencontres sont disponibles sur 1 seul FMI le même jour. Il est IMPERATIF de tout mettre en œuvre pour que l'usage des 2 FMI soit effectif. Pour rappel les clubs ont reçu une aide pour l'acquisition des Tablettes.**  
**Décision : 25€ et dernier rappel à l'ordre avant amende de 100€ au club de BELLEGARDE**
- **Match 22257843** – U15U14 – D3H – EFC ST GILLOIS / ENT COSTIERES (19/01/2020)  
Non utilisation de la FMI  
Type d'anomalie : Anomalie de paramétrage des comptes usage FMI  
Compte tenu des éléments apportés au dossier. Il en ressort un dysfonctionnement des paramétrages des comptes FMI pour cette rencontre.  
**Décision : 25€ et dernier rappel à l'ordre avant amende de 100€ au club de EFC ST GILLOIS**

#### IV – DOSSIER AFC ALTUMA

- **Compte tenu des éléments apportés au dossier concernant le club AFC ALTUMA**
  - La commission décide de donner un moratoire pour la mise en conformité du club concernant l'ensemble de des obligations administratives.
  - La commission demande à cette date du 20/02/2020 de fournir la liste complète des utilisateurs FMI du club.
  - La commission rappelle au club de AFC ALTUMA que le club est responsable de la gestion administrative et de l'accompagnement sportif et de facto de l'utilisation de la FMI

SANS MISE EN CONFORMITE à la date préconisée, nous demanderons une étude de ce dossier au prochain CD. Le risque d'application de la pénalité par FORFAIT pouvant mener à la radiation, pourra être mise en place.

**Décision : Dans l'attente de l'application de cette préconisation, 100€ d'amende au club de AFC ALTUMA**

Le Président de séance  
G. DATHUEYT

Le secrétaire de séance  
B. SAMBOEUF



## COMMISSION TECHNIQUE

### Procès-Verbal n°27 de la Commission Technique et Sélection

---

Réunion du : 05 Février 2020

---

Présents : Mrs. A. Alphon-Layre (Pdt Com. Tech. ), F. Alcaraz ( CTD PPF ) et L. Rochette (CTD DAP).

---

#### **CENTRE PERFECTIONNEMENT U13 U14 U15 FILLES**

Le Mercredi 5 FEVRIER 2020 14H30 16H, a eu lieu un CENTRE DE PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE FILLES U13 U14 U15 sur les installations de MARGUERITTES.

- 19 filles convoquées,
- 19 joueuses présentes à cette action.

#### **Clubs représentés :**

FFNMG, STADE BEUCAIRE 30, EFCB, JSCBA, US REGORDANE

Sous la responsabilité du cadre technique Mr ROCHETTE Lionel

#### **Les Objectifs :**

- ✓ Développement des qualités techniques
- ✓ Développement des capacités de réflexion sur le plan tactique
- ✓ Développement des qualités athlétiques, coordination, Appuis et Puissance aérobie

*La Commission Technique du District Gard Lozère remercie chaleureusement l'équipe dirigeante de L'ESM pour la mise à disposition des installations sportives et leur hospitalité.*

### Procès-Verbal n°28 de la Commission Technique et Sélection

---

Réunion du : 06 Février 2020

---

Présents : Mrs. A. Alphon-Layre (Pdt Com. Tech. ), F. Alcaraz ( CTD PPF ) et L. Rochette (CTD DAP).

---

## PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL

#### **U13, joueurs nés en 2007 District Gard-Lozère**

La Ligue de Football d'Occitanie en collaboration avec le District du Gard-Lozère a organisé quatre détectations de secteur U13, joueurs nés en 2007, les mercredis 4, 11 Décembre 2019, 8 et 15 Janvier 2020 sur les installations de REDESSAN, GENERAC,



# L'OFFICIEL

N°23 du 7 Février 2020

ST CHRISTOL LEZ ALES et CHUSCLAN de 14h à 17h. Un inter secteur s'est déroulé le 29 Janvier 2020 ainsi qu'une Finale départementale le 5 Février 2020 à VERGEZE.

## Secteur REDESSAN le 4/12/2019 :

**Cadres présents** : F. ALCARAZ, A. ALPHON-LAYRE, D. DELPRAT, P. CHAMP

- 38 joueurs convoqués, 35 joueurs présents

**6 clubs représentés** :

ENT. 3 MOULIN, S BEUCAIROIS 30, EFC BEUCAIROIS, ES MARGUERITTES, AS POULX, NÎMES LASALLIEN

## Secteur GENERAC le 15/01/2020

**Cadres présents** : A. ALPHON-LAYRE, D. DELPRAT, P. CHAMP, W. LACAS, H. NOEL

- 35 joueurs convoqués, 31 joueurs présents

**8 clubs représentés** :

EP VERGEZE, AS CAISSARGUES, US CALVISSON, RC GENERAC, FOOT TERRE DE CAMARGUE, SP NÎMES CASTANET, AEC ST GILLES, FC LANGLADE

## Secteur ST CHRISTOL LES ALEZ le 08/01/2020 :

**Cadres présents** : F. ALCARAZ, A. ALPHON-LAYRE, L. LINARES, H. NOEL,

- 27 joueurs convoqués, 23 joueurs présents

**5 clubs représentés** :

OLYMPIQUE ALES EN CEVENNES, AS ST PRIVAT, AS ST CHRISTOL, FOOT SUD LOZERE, O ST HILAIRE LA JASSE

## Secteur CHUSCLAN le 15/01/2020 :

**Cadres présents** : F. ALCARAZ, P. CHAMP, B. COCHET,

- 36 joueurs convoqués, 34 joueurs présents

**9 clubs représentés** :

SC ANDUZE, FC BAGNOLS/PONT, FC CANABIER, SP C CAVILLARGUES, GAZELEC S GARDOIS, FC CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE, RC ST LAURENT DES ARBRES, AS ST PAULET, ES PAYS D'UZES,

## Inter secteur MARGUERITTES le 29/01/2020

**Cadres présents** : F. ALCARAZ, A. ALPHON-LAYRE, D. DELPRAT, P. CHAMP, H. NOEL, W. LACAS, L. ROCHETTE

- 44 joueurs convoqués, 42 joueurs présents

**15 clubs représentés** :

SC ANDUZE, FC BAGNOLS/PONT, FC CANABIER, GAZELEC S GARDOIS, FC CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE, ES PAYS D'UZES, OLYMPIQUE ALES EN CEVENNES, FOOT SUD LOZERE, EP VERGEZE, AS CAISSARGUES, FOOT TERRE DE CAMARGUE, AEC ST GILLES, S BEUCAIROIS 30, EFC BEUCAIROIS, AS POULX.

## Finale départementale VERGEZE le 05/02/2020 :

**Cadres présents** : F. ALCARAZ, D. DELPRAT, P. CHAMP, W. LACAS, JM. PASQUALETTI, L. FRIZOL (spécifique GB stagiaire BMF).

- 24 joueurs convoqués, 23 joueurs présents

**9 clubs représentés** :

SC ANDUZE, FC BAGNOLS/PONT, OLYMPIQUE ALES EN CEVENNES, AS CAISSARGUES, FOOT TERRE DE CAMARGUE, AEC ST GILLES, S BEUCAIROIS 30, EFC BEUCAIROIS, AS POULX.

A l'issue de la finale départementale, 7 à 10 joueurs ont été proposés pour le 1<sup>er</sup> rassemblement du Concours Pôle espoir d'AIX EN PROVENCE **programmé le 19 Février 2020.**

**C'est la Ligue PACA de Football qui adresse les convocations.**

*La Commission Technique du District Gard-Lozère remercie toutes les communes ainsi que les clubs pour la mise à disposition de leurs installations sportives ce qui a grandement contribué au bon déroulement des différentes phases de détection.*



## U14, joueurs nés en 2006 District Gard-Lozère

La Ligue de Football d'Occitanie en collaboration avec le District du Gard-Lozère a organisé une détections de secteur U14, joueurs nés en 2006, les mercredis 13 et 27 Novembre 2019 sur les installations de MEJANNES LE CLAP de 14h à 17h ainsi qu'une Finale départementale le 27 Novembre 2019 à MANDUEL.

### Secteur MEJANNE LE CLAP le 13/11/2019 :

#### **Cadres présents :**

F. ALCARAZ, A. ALPHON-LAYRE, P. CHAMP, L. LINARES, H. NOEL, et JM. PASQUALETTI.

67 joueurs convoqués, 63 joueurs présents

11 clubs représentés : FC BAGNOLS/PONT, O ALES EN CEVENNES, FC CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE, FOOT SUD LOZERE, AS CAISSARGUES, EFC BEAUCAIRE, S. BEAUCAIRE 30, NÎMES LASALLIEN, ENT. PERRIER VERGEZE, FOOT TERRE DE CAMARGUE, AS POULX ;

### Finale MANDUEL le 27/11/2019 :

#### **Cadres présents :**

F. ALCARAZ, A. ALPHON-LAYRE, H. NOEL, D. DELPRAT, P. CHAMP, W. LACAS et L. FRIZOL (pour les GB, stagiaire BMF).

**31 joueurs convoqués, 30 joueurs présents**

#### **7 clubs représentés :**

FC BAGNOLS/PONT, O ALES EN CEVENNES, EFC BEAUCAIRE, NÎMES LASALLIEN, ENT. PERRIER VERGEZE, AS POULX, SPORTIF 2 CŒUR.

**37 joueurs convoqués, 34 joueurs présents**

#### **11 clubs représentés :**

SO AIMARGUES, NÎMES OLYMPIQUE, FC BAGNOLS/PONT, O ALES EN CEVENNES, SPORTIF 2 CŒUR, EFC BEAUCAIROIS, JS CHEMIN BAS D'AVIGNON, NÎMES LASALLIEN, EP VERGEZE, AS CAISSARGUES, FOOT TERRE DE CAMARGUE,

A l'issue de la finale départementale, 11 joueurs ont été retenus pour le 1<sup>er</sup> stage Régional Avenir et Elite qui s'est déroulé du 22 au 24 Octobre 2019 au CRT de CASTEMAUROU.

Suite au 1<sup>er</sup> stage régional, les joueurs retenus participeront soit au stage régionale Avenir, soit au stage régional Elite afin de composer les deux sélections U15 Avenir et U15 Elite.

*La Commission Technique du District Gard-Lozère remercie toutes les communes ainsi que les clubs pour la mise à disposition de leurs installations sportives ce qui a grandement contribué au bon déroulement des différentes phases de détection.*

## HOMOLOGATIONS

### CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 3 B

#### POULE A1030 C

JOURNEE DU 02.02.20 D

SA CIGALOIS 1 3-0F VEZENOBRES ES 2 E

### CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4 B

#### POULE C1030 C

JOURNEE DU 02.02.20 D

O.DE GAUJAC 1 3-0F ST JULIEN PEY 2 E

#### U17/U16 D2 PHASE 2 B

#### POULE C1151 C

JOURNEE DU 01.02.20 D

BAGNOLS PONT 2 2-2 POULX AS 1 E

### U12 U13 A 8 DISTRICT NIVEAU 2 PH.2 B

#### POULE B1241 C

JOURNEE DU 01.02.20 D

F.C. CANABIER 1 3-0 BAGNOLS PONT 2 E

\*P-1 F

#### POULE D1241 C

JOURNEE DU 25.01.20 D

ESPERANCE S N 1 3-0F ACADEMIE UNIV 1 E

### FEMININE SENIORS LOZERE B

#### POULE 1060 C

JOURNEE DU 26.01.20 D

GEVAUDAN FC 1 F0-3 LE BUISSON ES 1 E

### FEMININES SENIORS A8 DISTRICT B

#### POULE 1060 C

JOURNEE DU 12.01.20 D

VAUVERT FC 1 2-1 FC SALINDRES 1 E

### U15 A8 FEMININES (6512) B

#### POULE 1210 C

JOURNEE DU 18.01.20 D

ESPERANCE SP 1 1-2 ALES OL 1 E

P-1\* F

### U12 U13 A 8 FEMININES B

#### POULE 1270 C

JOURNEE DU 18.01.20 D

QUISSAC GC 2 F0-3 VERGEZE EP 3 E

### COUPE ANDRE GRANIER SENIORS B

#### POULE 2030 C

JOURNEE DU 08.01.20 D

BAGARD AS 1 0-3 FC PONT ST ES 1 E

P0\* F



## La réussite du Buisson

Le dimanche 16 février, l'entente sportive les communes du Buisson va faire l'événement. Pour le compte des 8e de finale de la coupe Gard-Lozère, l'équipe entraînée depuis cette saison par Romain Chabert accueillera Rousson, pensionnaire de R1. Quatre divisions sépareront les deux formations. *« La coupe, ce n'est bien évidemment pas l'objectif même si on aborde chaque match avec l'objectif de le gagner »*, dit Fabien Astruc, le président.

Des matches de coupe, depuis son entrée en lice, Le Buisson en a déjà gagné trois, marquant beaucoup de buts : trois à Cendras (1-3), autant à Saint-Ambroix (1-3), quatre face à Vergèze, une R2 au tour précédent (4-1). Le président admet le gros match de son équipe ce jour là et le défi physique imposé aux Gardois. Il prévient toutefois : *« Vergèze s'est déplacé à onze seulement et n'avait peut-être pas fait de ce match une priorité. »*

En tout cas, voilà Le Buisson à un match d'égaliser le parcours réalisé en 2016 lorsqu'il s'était incliné en quarts de finale face à la réserve de Nîmes Olympique. Y parviendra-t-il ? *« Rousson, c'est un groupe costaud. Nous sommes là pour apprendre avec une équipe jeune »*, dit encore le président qui a obtenu des informations sur son futur adversaire grâce aux dirigeants mendois qui évoluent dans le même championnat que Rousson. La solidarité Lozérienne a joué à fond.

Dans ce département, ce club du Buisson est un exemple de réussite et un vecteur social pour celles et ceux qui pratiquent la discipline et vivent dans les huit villages qui composent ce club créé voici quarante ans (Antrenas, Le Buisson, La Chaze-de-Peyre, Prinsuéjols, Sainte-Colombe-de-Peyre, Saint-Laurent-de-Muret, Saint-Léger-de-Peyre et Saint-Sauveur-de-Peyre). *« On parle du Buisson parce que c'est là que se jouent nos matches. Mais c'est un village qui compte moins d'habitants (200 à peine) que les licenciés du club (260) »*, note Fabien Astruc qui veut ainsi rendre hommage aux autres villages. Il insiste aussi sur le nombre conséquent de bénévoles au sein du club sans lesquels rien ne serait possible et qui, pour certains, sont présents depuis plusieurs dizaines d'années. *« Ces bénévoles sont la réussite du club. »*

Il se félicite aussi de compter trois équipes seniors, une école de football des U7 aux U17 et une section féminine. *« Dans les grandes villes, les jeunes ont une diversité d'activités. Dans des villages comme les nôtres, ce n'est pas faux de dire qu'il n'y a que le foot et qu'il joue un rôle social important. »*

Cette saison, alors que le club a fêté ses 40 ans, Le Buisson a revu ses ambitions à la baisse pour avoir déjà perdu quatre de ses douze premiers matches. *« On ne descendra certainement pas mais on ne montera pas non plus »*, dit ainsi le président. Mais il n'est pas pour autant résigné. L'école de football fonctionne et son rôle est de former des joueurs susceptibles d'intégrer les équipes seniors et l'équipe fanion notamment. D'ailleurs, le président Astruc est confiant en l'avenir. *« Le club est structuré, l'équipe une est bien installée en D2. On n'a pas la prétention de dire qu'à terme on peut aller en R3. Ça ne durerait qu'un court temps si on y allait. Mais je suis convaincu que nous n'avons pas encore touché nos limites et que l'on peut raisonnablement envisager d'accéder un jour à la D1. »* Chiche

